

#### **POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### SEDES Habitat Société Coopératif Strasbourgeois

Espace Européen de l'Entreprise 27 Avenue de l'Europe – Schiltigheim – CS 50070 67012 STRASBOURG Cedex

### MARCHÉ DE TRAVAUX

# CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE 18 LOGEMENTS 52 ROUTE DE BRUMATH A SOUFFELWEYERSHEIM (67460)

## REGLEMENT DE CONSULTATION

PROCEDURE N° 2024-2182-INV

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 02 AOUT 2024 à 12h00

#### **Procédure**

<u>La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est encadrée par l'article R2123-1 du code de la commande publique</u>

# PROCEDURE ADAPTEE Conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique

### **SOMMAIRE**

1.	PO	UVOIR ADJUDICATEUR	4
1	.1.	Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur	4
1	.2.	Type de pouvoir adjudicateur	4
2.	<u>OB.</u>	JET DE LA CONSULTATION	4
2	2.1.	Intitulé attribué au marché et lieu d'exécution :	4
2	2.2.	Nomenclature	4
2	2.3.	Décomposition du marché	5
2	2.4.	Nature et étendue de la consultation	5
3.	<u>CO</u>	NDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3	3.1.	Conditions de participation	5
3	3.2.	Conditions particulières relatives au marché :	6
3	3.2.1.	Clause sociale	6
3	3.2.2.	Marché réservé	6
3	3.3.	Variantes	6
3	3.3.1.	Variantes libres	6
3	3.3.2.	Variantes obligatoires	6
3	3.4.	Options Erreur ! Signet non dé	efini.
3	3.5.	Forme de marché	6
3	3.6.	Durée du marché – délai d'exécution	6
3	3.7.	Date prévisionnelle de début du marché	7
3	3.8.	Cautionnement et garanties exigées	7
3	3.9.	Mode de règlement du marché	7
3	3.10.	Durée de validité des offres	7
3	3.11.	Visite des lieux	7
4.	PRC	OCEDURE	7
5.	DO	SSIER DE CONSULTATION	7
5	5.1.	Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	7
5	5.2.	Contenu du dossier de consultation	7
5	5.3.	Modifications ou compléments au dossier de consultation	7
5	5.4.	Mesures particulières concernant la propreté en site urbain Erreur! Signet non dé	efini.
6.	PRE	SENTATION DES INTERVENANTS Erreur ! Signet non de	éfini.
7.	<u>PR</u> E	SENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
7	 '.1.	Dossier de candidature	

7.2.	Traitement des dossiers de candidature incomplets	8
7.3. sous-	Dépôt des pièces justificatives et moyens de preuve par le candidat attributaire et	
7.4.	Offre technique et financière	9
8. <u>SE</u>	ELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	10
8.1.	Sélection des candidatures	10
8.2.	Examen des candidatures	10
8.3.	Jugement des offres	10
8.4.	Dispositions pour la vérification des offres	12
9. <u>M</u>	ODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES	12
9.1.	Transmission par voie électronique	12
9.2.	Copie de sauvegarde	12
10.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13
10.1.	. Modalité d'obtention des renseignements complémentaires	13
10.2.	. Procédures de recours	13

#### 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

#### 1.1. Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

**SEDES Habitat Société Coopératif Strasbourgeois**– 27 Avenue de l'Europe – SCHILTIGHEIM – 67012 STRASBOURG Cedex – France – tél.: 0390204450 – adresse du profil acheteur: <a href="https://sedeshabitat.e-marchespublics.com">https://sedeshabitat.e-marchespublics.com</a> – adresse internet: <a href="https://sedeshabitat.fr">www.sedeshabitat.fr</a>

#### 1.2. Type de pouvoir adjudicateur

Association Coopérative HLM de droit local.

#### 2. OBJET DE LA CONSULTATION

#### 2.1. Intitulé attribué au marché et lieu d'exécution :

Marché de travaux dans le cadre de la construction d'un ensemble de 18 logements 52 route de Brumath à SOUFFELWEYERSHEIM (67460)

#### 2.2. Nomenclature

La nomenclature conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) pour l'opération est :

Code CPV	Dénomination
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Les travaux sont répartis en 19 lots dont la nomenclature est la suivante :

Lot(s)	Code CPV	Dénomination
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45112500-0	Travaux de terrassement
	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces
		verts
03	45223220-4	Travaux de gros oeuvre
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	44316500-3	Serrurerie
07	45320000-6	Travaux d'isolation
08	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
09	45410000-4	Travaux de plâtrerie
10	45421000-4	Travaux de menuiserie
11	45431000-7	Carrelages
12	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
13	45442100-8	Travaux de peinture
14	90910000-9	Services de nettoyage
15	45232141-2	Installations de chauffage
16	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
17	45232410-9	Travaux d'assainissement
	45330000-9	Travaux de plomberie
	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
18	45310000-3	Travaux d'équipement électrique

	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
19	40412000-3	Modules solaires photovoltaïques

#### 2.3. Décomposition du marché

Le marché de travaux défini ci-dessus fait l'objet de 19 lots au total et pour lequel tous ont été attribués et en cours de travaux.

Les travaux sont répartis en 19 lots et le présent dossier de consultation concerne le **lot 15 à la suite** d'une défaillance du prestataire titulaire :

Lot	Désignation
01	Démolition
02	Terrassements – Aménagements extérieurs
03	Gros-œuvre
04	Etanchéité
05	Menuiserie extérieure PVC
06	Serrurerie
07	Isolation extérieure – vêture
08	Echafaudages
09	Plâtrerie – Faux-plafonds
10	Menuiserie intérieure bois
11	Carrelage
12	Sols souples
13	Peinture intérieure
14	Nettoyage de fin de chantier
15	Chauffage
16	Ventilation
17	Assainissement – Plomberie – Sanitaire
18	Electricité
19	Photovoltaïque

Lot déjà attribué
Lot concernés par la consultation

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

#### 2.4. Nature et étendue de la consultation

La présente consultation a pour objet la construction d'un ensemble de 18 logements situé au 52 route de Brumath à SOUFFELWEYERSHEIM (67460).

#### 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 3.1. Conditions de participation

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement. Au groupement attributaire, il sera demandé d'assumer la forme d'un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant, à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul candidat ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

#### 3.2. Conditions particulières relatives au marché :

#### 3.2.1. Insertion sociale

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le pouvoir adjudicateur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion porté à l'acte d'engagement.

#### 3.2.2. Marché réservé

En application de l'article L.2113-13 du Code de la commande publique, le marché du **lot 14 – Nettoyage de fin de chantier** est réservé à des **structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail ou structures équivalentes**, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire de travailleurs défavorisés.

En vertu de l'article R.2113-7 du Code de la commande publique, **la proportion minimale** mentionnée à l'article L.2113-13 est fixée à 50 %.

Il appartiendra à la structure soumissionnaire de justifier par tous moyens :

- De sa qualité de structure d'insertion par l'activité économique (conventionnement délivré par l'état) ou de structure équivalente
- Qu'elle emploie une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés.

#### 3.3. Variantes

#### 3.3.1. Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées à condition d'avoir chiffré <u>OBLIGATOIREMENT</u> l'offre de base et doivent être proposées sur un additif séparé aux actuelles pièces marchés.

#### 3.3.2. Variantes obligatoires

Pour le lot 07, les soumissionnaires ont l'obligation de répondre à l'offre de base ainsi qu'aux variantes imposées. Le montant de l'offre avec variante doit être reporté dans l'acte d'engagement ainsi que dans la DPGF.

Toute offre ne respectant pas ces exigences sera déclarée irrégulière.

#### 3.4. Prestations supplémentaires éventuelles

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

#### 3.5. Forme de marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### 3.6. Durée du marché – délai d'exécution

La durée du marché est de 22 mois de travaux comprenant également une période de préparation de 3 mois, soit une durée totale de 25 mois.

#### 3.7. Date prévisionnelle de début du marché

AOÛT 2024.

#### 3.8. Cautionnement et garanties exigées

Il sera appliqué une retenue de garantie de 5% du montant des travaux.

#### 3.9. Mode de règlement du marché

Les paiements sont effectués dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le règlement du marché sera effectué par virement au compte du titulaire et selon les dispositions du cahier des clauses administratives particulières.

#### 3.10. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### 3.11. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux. Le site reste néanmoins accessible sans contrainte.

Pour toute visite, prendre rendez-vous avec le maître d'œuvre de l'opération : M. Roland ANTONELLI au 03.88.31.64.14 – <u>r.antonelli@ah-architectes.fr</u> (+copie courriel au maître de l'ouvrage).

#### 4. PROCEDURE

PROCEDURE ADAPTEE - conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.

#### 5. DOSSIER DE CONSULTATION

#### 5.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement par les candidats à l'adresse électronique suivante : <a href="https://sedeshabitat.e-marchespublics.com">https://sedeshabitat.e-marchespublics.com</a>

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de s'authentifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### 5.2. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Un Règlement de consultation,
- Un Acte d'Engagement (ATTRI1) et ses annexes,
- Un Cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Un Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- Le planning prévisionnel des travaux,
- Les plans de la Maîtrise d'œuvre,
- L'étude géotechnique de conception (G2).

#### 5.3. Modifications ou compléments au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Il doit alors informer tous les

candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### 6.1. Dossier de candidature

#### Situation juridique

- ✓ Une déclaration sur l'honneur signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés **aux articles L.2141-1 et suivants** du Code de la commande publique.
- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.

#### Capacité économique et financière

✓ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

#### Capacités techniques et professionnelles

✓ Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux.

# En cas de groupement, ces différents documents sont à produire par tous les membres du groupement.

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 (Lettre de candidature), le DC2 (Déclaration du candidat) et DC4 (Déclaration de sous-traitance) pour présenter sa candidature. Le candidat est tenu d'utiliser les dernières versions de ces documents à jour et disponibles gratuitement sur le site : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>

#### 6.2. Traitement des dossiers de candidature incomplets

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

# 6.3. Dépôt des pièces justificatives et moyens de preuve par le candidat attributaire et/ou le sous-traitant

Les candidats sont invités à fournir directement les documents justificatifs et moyens de preuve lors du dépôt de leur candidature à la présente consultation.

Les certificats et attestations sont la preuve que le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est à jour de ses obligations fiscales et sociales préalablement à la signature et à la notification du marché.

Le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que sous réserve que celui-ci (et le sous-traitant le cas échéant) produise dans un délai de 5 jours qui lui sera imparti, les documents justificatifs et moyens de preuve en cours de validité :

- L'attestation de vigilance (<a href="https://www.urssaf.fr/portail/home.html">https://www.urssaf.fr/portail/home.html</a>) relative à la fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations sociales y compris pour les entreprises employant au moins 20 salariés, la déclaration attestant de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés..
- Attestation de régularité fiscale (https://www.impots.gouv.fr/portail/)
- Le justificatif d'immatriculation de l'opérateur économique (Kbis ou équivalent).
- Attestation d'assurance décennale, **avec les montants et garanties conformes aux exigences du** marché.
- Attestation d'assurance RC Pro, avec les montants et garanties conformes aux exigences du marché.
- Certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et **chômage** intempéries (CIBTP) (marché de travaux).
- Certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP (marché de travaux).
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ou attestation sur l'honneur déclarant ne pas employer de salarié étranger soumis à autorisation de travail (le cas échéant).
- Les pièces mentionnées et exigées dans le Code du travail notamment à l'article R 1263-12 du Code du travail concernant les salariés détachés (le cas échéant).

À défaut de production dans les délais impartis des documents justificatifs et moyens de preuve par le candidat, dont l'offre a été retenue et auquel il est envisagé d'attribuer le marché, celle-ci sera rejetée, et le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne pourra se voir attribuer le marché conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique et ce dernier sera sollicité pour produire les documents nécessaires. En cas de besoin, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il doit justifier des capacités de ces derniers et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié tel qu'en dispose l'article R. 2143-12 du code de la commande publique.

Par dérogation au CCAG Travaux, le candidat dont l'offre a été retenue s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, suite à la signature et la notification du marché, afin de mettre à jour tous les 6 mois son dossier auprès du maître d'ouvrage et ceci jusqu'à la fin d'exécution du marché. À défaut, une mise en demeure sera adressée au candidat pour produire les pièces justificatives, et le marché pourra, le cas échéant, être résilié aux torts exclusifs du titulaire.

#### 6.4. Offre technique et financière

- L'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes : document ci-joint à compléter par les représentants qualifiés des opérateurs économiques ayant vocation à être titulaire du marché.
- Un mémoire technique, à compléter par le candidat et comportant les informations suivantes :
  - ✓ Matériaux / Matériels proposés
  - ✓ Moyens humains et techniques affectés au chantier
  - ✓ Méthodologie des travaux, procédés d'exécution particulières
  - ✓ Performance en matière de protection de l'environnement

Le candidat devra produire un mémoire technique en 10 pages maximum, hors page de garde. En cas de dépassement, seules les 10 premières pages du mémoire technique, hors page de garde, seront prises en compte pour l'analyse.

Seuls le lot 08 – Echafaudages et le lot 14 – Nettoyage de fin de chantier ne comportent pas de mémoire technique car le Prix sera le seul critère de notation.

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) <u>qui est à renseigner</u>.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières dans les limites de l'Article R. 2152-2 du Code de la commande publique.

Le cas échéant, le délai approprié pour la régularisation des offres sera indiqué dans le courrier invitant à la régularisation de l'offre.

Toutefois, toute irrégularité affectant le jugement des offres ne pourra se voir régularisée.

#### 7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

#### 7.1. Sélection des candidatures

- Recevabilité conformément à l'article R.2144-1 et suivants du Code de la commande publique.
- Capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2. Examen des candidatures

Après examen, une demande de complément ou de confirmation pourra être demandée au candidat dont les pièces du dossier de candidature sont manquantes, incomplètes ou insuffisantes.

#### 7.3. Jugement des offres

L'attribution du marché sera effectuée, parmi les candidats sélectionnés, au prestataire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

#### **LOT N° 02 :**

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique de l'offre (jugée sur la base du mémoire	60 %
technique) pondérée comme suit :	
- Matériaux / Matériels proposés	20 %
- Moyens humains affectés au chantier	10 %
- Méthodologie des travaux, procédés d'exécution	20 %
particulières	
- Performance en matière de protection de l'environnement	10 %
Prix	40 %

#### **LOT N° 03 :**

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique de l'offre (jugée sur la base du mémoire	60 %
technique) pondérée comme suit :	
- Matériaux / Matériels proposés	15 %
- Moyens humains affectés au chantier	15 %
<ul> <li>Méthodologie des travaux, procédés d'exécution particulières</li> </ul>	20 %
- Performance en matière de protection de l'environnement	10 %
Prix	40 %

#### LOTS N° 04 / 05 / 06 / 07 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16 / 17

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique de l'offre (jugée sur la base du mémoire	60 %
technique) pondérée comme suit :	
- Matériaux / Matériels proposés	30 %
- Moyens humains et techniques affectés au chantier	10 %
<ul> <li>Méthodologie des travaux, procédés d'exécution</li> </ul>	10 %
particulières	
- Performance en matière de protection de l'environnement	10 %
Prix	40 %

#### LOTS N° 08 & 14:

CRITERES	PONDERATION
Prix	100 %

#### LOTS N° 18 & 19:

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique de l'offre (jugée sur la base du mémoire	60 %
technique) pondérée comme suit :	
- Matériaux / Matériels proposés	40 %
- Moyens humains et techniques affectés au chantier	10 %
- Méthodologie des travaux, procédés d'exécution	5 %
particulières	
- Performance en matière de protection de l'environnement	5 %
Prix	40 %

À l'issue de l'analyse des offres, une négociation pourra être menée avec les 3 candidats dont l'offre est la mieux disante, sous réserve d'un nombre suffisant. La Société Coopérative de Logements Populaires se réserve la possibilité d'attribuer des marchés sur la base des offres initiales sans négociation.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que :

- La négociation peut porter, au choix, sur tous les éléments de l'offre,
- La Société Coopérative de Logements Populaires peut demander au candidat de justifier ses capacités et/ou son offre.
- Les éventuelles demandes formulées par la Société Coopérative de Logements Populaires (exemple : demande de précisions lors de l'analyse des offres) seront effectuées par la Société Coopérative de Logements Populaires au moyen de courriers électroniques envoyés via le profil d'acheteur (<a href="https://sedeshabitat.e-marchespublics.com">https://sedeshabitat.e-marchespublics.com</a>)

La Société Coopérative de Logements Populaires utilisera également ce dispositif pour notifier les courriers d'admission et de rejet aux opérateurs.

Dans tous les cas, les courriers électroniques seront délivrés à l'adresse électronique communiquée par l'opérateur sur le profil d'acheteur en répondant à la présente consultation, le candidat s'engage à consulter les messages électroniques émis par la Société Coopérative de Logements Populaires. L'envoi et la réception de courriers électroniques via le profil d'acheteur de la Société Coopérative de Logements Populaires sont gratuits pour les opérateurs.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces, attestations, certificats prévus à l'article 6.1 du règlement de consultation.

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur ne passerait pas avec lui le marché correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Pour la notation des autres informations, il pourra être donné des notes intermédiaires en fonction de la qualité des offres remises et de l'appréciation portée sur les informations précisées.

Lors de l'examen des offres, la Maîtrise d'Ouvrage se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails de prix, ayant servi à l'élaboration de l'offre, qu'elle estimera nécessaire.

#### 7.4. Dispositions pour la vérification des offres

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement des offres.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 8. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

#### 8.1. Transmission par voie électronique

Les candidatures et offres doivent obligatoirement être transmises par voie dématérialisée :

- Avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement de consultation,
- A l'adresse suivante : https://sedeshabitat.e-marchespublics.com
- La signature électronique des documents n'est pas exigée.

Sauf dans le cadre d'une <u>copie de sauvegarde</u>, précisée ci-après, toute offre déposée sur support papier sera considérée comme irrégulière.

Seul l'accusé de réception reçu sur l'adresse e-mail du compte du candidat fait foi en cas de dépôt. Le support téléphonique n'est plus tenu d'intervenir sur une procédure trente minutes avant sa clôture.

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Le candidat retenu pourra être amené à rematérialiser son offre et d'accepter la signature manuscrite d'un marché sous une forme papier.

Il est recommandé aux candidats de se conformer aux prérequis techniques de la plateforme DEMATIS au préalable (document annexé au présent règlement de consultation).

#### 8.2. Copie de sauvegarde

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de **copie de sauvegarde**, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Si exigé, les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés (manuellement sur support papier ou électroniquement sur support électronique). La copie de sauvegarde est recommandée.

Les copies de sauvegarde doivent être remises contre récépissé, ou si elles sont envoyées par la poste, devront parvenir par pli recommandé avec avis de réception postal :

- Dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres
- A l'adresse suivante :

SEDES Habitat Société Coopératif Strasbourgeois Espace Européen de l'Entreprise 27 Avenue de l'Europe – Schiltigheim – CS 50070 67012 STRASBOURG Cedex

La copie de sauvegarde doit être placée dans un <u>pli scellé</u> à l'intention du Service des Investissements et comporter la mention suivante :

Construction d'un ensemble de 18 logements 52 route de Brumath à SOUFFELWEYERSHEIM (67460)

LOT N° ... - INTITULE DU LOT

NE PAS OUVRIR COPIE DE SAUVEGARDE

#### 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

#### 9.1. Modalité d'obtention des renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une **demande écrite via la plateforme** de dématérialisation de la Société Coopérative de Logements Populaires dédiée aux marchés publics : <a href="https://sedeshabitat.e-marchespublics.com">https://sedeshabitat.e-marchespublics.com</a>

Une réponse sera alors adressée au candidat demandeur, dans les meilleurs délais et au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Lorsque le maintien de l'égalité de traitement des candidats le justifie, une réponse écrite sera envoyée dans ce même délai au candidat demandeur et à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation après identification.

#### 9.2. Procédures de recours

Instance chargée de procédures de recours : Tribunal judiciaire de Strasbourg – Quai Finkmatt – 67000 STRASBOURG – France Tél. +33 388752727

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Les greffes du Tribunal judiciaire de Strasbourg – Quai Finkmatt – 67000 STRASBOURG – France Tél. +33 388752727

Schiltigheim, le 11 juillet 2024

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Le Médiateur des Entreprises (98 rue de RICHELIEU, 75002 PARIS), qui peut être saisi en déposant un dossier en ligne à l'adresse https://mieist.bercy.gouv.fr/